

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 AVRIL 2015**

Délibération
n° 2015.04.164

**Appel à projet
territoire à énergie
positive (TEPOS) :
déclaration
d'intention de
candidature du
GrandAngoulême**

LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, André BONICHON à François NEBOUT, Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Bernard DEVAUTOUR à Catherine MAZEAU, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Annie MARC à Isabelle FOSTAN, Catherine PEREZ à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD

Excusé(s) :

Jacques DUBREUIL

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, André BONICHON, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Bernard DEVAUTOUR, Martine FRANCOIS ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine PEREZ, Olivier RIVIERE, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015

**DELIBERATION
N° 2015.04.164**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

**APPEL A PROJET TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS) : DECLARATION
D'INTENTION DE CANDIDATURE DU GRANDANGOULEME**

La région Poitou-Charentes et l'ADEME lancent un appel à projet régional « Territoire à Energie Positive » (TEPOS). Cet appel à projet, d'une durée opérationnelle de 3 ans a pour objectif de décliner opérationnellement des mesures pour atteindre d'ici 2050 un équilibre entre consommations énergétiques et production d'énergie.

Ces objectifs à long terme sont cohérents avec ceux déjà pris par le GrandAngoulême en 2007 et 2009 :

- réduction de 20 % des consommations d'énergie du territoire en 2020
- réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en 2020
- porter à 20 % en 2020 la couverture des consommations d'énergie par des énergies renouvelables
- réduction de 75 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2050.

Le GrandAngoulême, territoire avant-gardiste sur les démarches climat-énergie depuis 2007 et la mise en œuvre du Contrat Local Initiatives Climat a su saisir l'opportunité de l'appel à manifestation d'intérêt national Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPcv) lancé en 2014 dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique. Labellisé le 9 février 2015, le GrandAngoulême bénéficiera à ce titre de financements dans une tranche comprise entre 500 k€ et 2000 k€.

Cette reconnaissance nationale peut être déclinée dans le cadre de cet appel à projet régional Territoire à Energie Positive (TEPOS) dont les opportunités de mise en œuvre sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la dimension transition énergétique du projet d'agglomération ;
- Compléter les possibilités de financement des actions de transition énergétique déjà mobilisables dans le cadre du FEDER, FEADER, de la labellisation Territoire à énergie positive pour la croissance verte,... ;
- Faire de la démarche TEPOS le fil conducteur du plan climat air énergie territorial (PCAET) qui devra être adopté réglementairement une fois la loi sur la transition énergétique approuvée. Ce document stratégique, transversal et opérationnel vise à réduire les émissions de gaz à effets de serre et les consommations d'énergie.
- Mettre en place les nécessaires partenariats entre espaces urbain et rural dans le cadre d'une véritable solidarité. Les territoires urbains nécessitent des besoins énergétiques importants qui peuvent être mobilisés dans les territoires ruraux, dont la marge de manœuvre est, à l'opposé, plus limitée en matière de réduction des consommations d'énergie. Les partenaires ciblés pour répondre conjointement à cet appel à projet sont aujourd'hui le Syndicat Mixte de l'Angoumois et le Pays Horte et Tardoire.

Le calendrier de la démarche TEPOS proposé est :

Phase 1 : Fin février - Déclaration d'intention de candidature conjointe avec le Pays Horte et Tardoire et le Syndicat Mixte de l'Angoumois

Phase 2 : 6 mois (avril - octobre 2015) - Elaboration du dossier de candidature avec la mobilisation des acteurs du territoire et des citoyens

Phase 3 : 2016-2018 : Mise en œuvre du plan d'actions

Des aides forfaitaires seront mobilisables lors de :

- la phase 2 : Ecriture du plan d'action et mise en place d'une gouvernance partagée avec les territoires partenaires
- la phase 3 : Mise en oeuvre du plan d'actions. En fin de phase 3, en fonction du niveau d'atteinte des résultats escomptés, une part variable pourra être attribuée aux territoires.

Ces aides permettront de financer l'animation territoriale, la coordination du projet, des études d'aides à la décision, l'organisation d'événements, de programmes de sensibilisation,....

De plus, tout au long des phases 2 et 3, l'ADEME et la région Poitou-Charentes prendront en charge une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires lauréats ainsi que la fourniture de données énergétiques fournies par l'Agence Régionale énergie environnement climat (AREC)

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 24 février 2015,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la lettre d'intention de candidature de l'appel à projet régional territoire à énergie positive (TEPOS) conjointement avec le Syndicat Mixte de l'Angoumois et le Pays Horte et Tardoire ;

DE PROPOSER le GrandAngoulême comme coordonnateur de la phase 2 relative à l'élaboration du dossier de candidature.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 avril 2015	<u>Affiché le :</u> 09 avril 2015